

COMITE MILITAIRE DU PARTI

~~(S.G.M.A.B. 27/12/77)~~

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

DECRET N° 77/770 DU 30/12/77

PORTANT NOMINATION D'OFFICIERS DE L'A.P.N.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

-----oOo-----

- VU - L'ACTE FONDAMENTAL DU 5 AVRIL 1977;
- VU - L'ACTE N° 005 DU 19 MARS 1977 DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PORTANT CRÉATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ET FIXANT SES ATTRIBUTIONS;
- VU - L'ACTE N° 001/PCT/CMP DU 3 AVRIL 1977 PORTANT ORGANISATION ET STRUCTURATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE;
- VU - L'ORDONNANCE 1/69 DU 6 FÉVRIER 1969 PORTANT MODIFICATION DE LA LOI 11/66 DU 22 JUIN 1966 PORTANT CRÉATION DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE;
- VU - L'ORDONNANCE 11/76 DU 12 AOÛT 1976 MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 7 DE L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970;
- VU - LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970 PORTANT AVANCEMENT DANS L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE;
- VU - LE DÉCRET 74/355 DU 28 NOVEMBRE 1974 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE DÉPENSE;
- VU - LE DÉCRET 77/165 DU 5 AVRIL 1977 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES;
- VU - LE DÉCRET 77/732 DU 26 DÉCEMBRE 1977 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1978 D'OFFICIERS DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE

ARTICLE 1ER. - SONT NOMMÉS À TITRE DÉFINITIF À COMPTER DU 1ER JANVIER 1978

POUR LE GRADE DE GENERAL DE BRIGADE

.../...

ARMEE DE TERRE

A.- INFANTERIE AEROPORTEE

- LE COLONEL YHOMBY-OPANGO JOACHIM ~~ZAB/GAP~~

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

I.- ARMEE DE TERRE

A.- ARME BLINDEE CAVALERIE

- LE COMMANDANT N'GOLLO RAYMOND - ZAB/R.B.

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

B.- TRANSMISSIONS

- LE CAPITAINE MABOUAKI ANTOINE - ZAB/B.C.

ARTICLE 2.- LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 30 DÉCEMBRE 1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

COLONEL YHOMBY-OPANGO JOACHIM

Le deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Premier Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Chargé de la Coordination des Activités du Parti, Ministre de de la Défense Nationale.

Colonel Louis SYLVAIN COMA

P. le Ministre des Finances en mission, le Ministre Délégué auprès du Premier-Ministre, chargé du Plan,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.